

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



ÉTHIQUE ET DROIT

N° 26

LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE DU SOIGNANT EN
PSYCHIATRIE

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°26 LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE DU SOIGNANT EN PSYCHIATRIE

N° du stage	26 1 2024 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 25/11/2024 au 27/11/2024
Prix	1 130,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers et tous professionnels de santé ou d'encadrement exerçant en santé mentale.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un juriste spécialiste du droit de la santé.
- Un cadre supérieur de santé spécialisé en santé mentale.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Connaître les différents mécanismes de responsabilité.
- Comprendre son environnement juridique.
- Actualiser ses connaissances en matière de droits des patients en psychiatrie.
- Mieux appréhender la prise en charge du patient dans le contexte des lois du 5 juillet 2011 et du 27 septembre 2013 (modifiant partiellement la loi du 5 juillet 2011).
- Mesurer les conséquences juridiques en cas d'inobservation des obligations légales.

CONTENU

1. La pratique du soignant au regard de la loi (décret du 29 juillet 2004) : distinction entre éthique, déontologie et droit.
2. Les droits des patients en pratique (loi du 4 mars 2002).

3. Le particularisme de la prise en charge en psychiatrie : lois du 5 juillet 2011 et du 27 septembre 2013 (modifiant partiellement la loi du 5 juillet 2011). La contrainte aux soins loi du 26 janvier 2016.
4. Les différents mécanismes de responsabilité : la responsabilité de l'administration, disciplinaire, civile, pénale.
5. La responsabilité du soignant au quotidien : analyse des pratiques (fouille, fugue, contention, isolement, relation avec les tiers...).
6. Etude de la jurisprudence.

VALEUR AJOUTÉE

- Apport des dernières dispositions juridiques.
- Cas de jurisprudence.
- Explication des notions théoriques par l'exemple et l'exposition de situations concrètes.
- Echange autour du vécu des participants.
- Quizz juridique.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°26 LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE DU SOIGNANT EN PSYCHIATRIE

N° du stage	26 1 2024 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 25/11/2024 au 27/11/2024
Prix	1 130,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

STAGE DPC

STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :
TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :
EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :
FONCTION :
EMAIL :
SERVICE : TÉL :
LIEU DE TRAVAIL :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION